



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > SM LE ROI NOMME MME AMINA LEMRINI ELOUAHABI PRÉSIDENTE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET M. JAMAL EDDINE NAJI DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

[A](#) [1] [+A](#) [1]

SM LE ROI NOMME MME AMINA LEMRINI ELOUAHABI PRÉSIDENTE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET M. JAMAL EDDINE NAJI DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

10 mai 2012



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu jeudi au Palais royal de Rabat, Mme Amina Lemrini ELOUAHABI que le Souverain a nommée Présidente du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, et M. Jamal Eddine Naji que Sa Majesté le Roi a nommé Directeur Général de la communication audiovisuelle.

Sa Majesté le Roi, que Dieu Le garde, a rendu hommage aux nouveaux Président et Directeur général pour leurs qualités humaines louables et pour les mérites qui leur sont notoirement reconnus, à savoir leur professionnalisme, leur impartialité, leur intégrité, leur large savoir-faire et

leur concours efficient à la réalisation de nombreux projets et chantiers nationaux, indique un communiqué du Cabinet royal.

Au cours de cette audience, les nouveaux Président et Directeur Général ont prêté le serment légal devant Sa Majesté le Roi.

Ces deux nominations interviennent après que l'Autorité ait été hissée au rang d'institution constitutionnelle pour renforcer son indépendance et sa neutralité et lui permettre ainsi de continuer à s'acquitter des missions qui lui incombent, en l'occurrence veiller au respect de l'expression plurielle des courants de pensée et d'opinion, garantir l'indépendance de tous les médias, publics et privés, et assurer la régulation et la modernisation du secteur audiovisuel national. Celui-ci pourra ainsi devenir un puissant levier pour consolider le modèle marocain singulier en matière de démocratie et de développement, et accompagner les évolutions que connaît le domaine, et ce, dans le cadre de la liberté, de l'ouverture, de la responsabilité, du respect de la suprématie de la loi et de la déontologie professionnelle, et de la préservation des constantes de la Nation.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>